
PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 4 DÉCEMBRE 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 4 décembre 2020*

Aujourd'hui, à treize heures cinquante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 76 Loi n^o 4 sur les crédits, 2020-2021

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.